

Communiqué de presse

7 décembre 2005

## Le CNSR<sup>1</sup> recommande de rendre les feux de jour obligatoires

*Lors de sa séance du 6 décembre, le CNSR a décidé par une majorité tenue de 12 votes pour, 7 contre et 5 abstentions<sup>2</sup> de préconiser l'obligation d'allumer les feux de croisement des automobiles en plein jour. Cette décision fait suite à la publication d'un « Bilan de l'utilisation des feux de jour en France », dont les analyses montrent pourtant un échec évident de ce dispositif.*

Après 5 mois de « recommandation » au cours de l'hiver dernier, l'Observatoire national interministériel de sécurité routière a été chargé de réaliser une évaluation de l'expérience.

Le premier indicateur, mesuré par sondage, analyse l'opinion des Français. On apprend, ainsi, que « *seulement 38 % sont d'accord pour qu'une telle mesure devienne obligatoire.* ». Pour les experts du CNSR, il faut en conclure que « *les campagnes menées à la télévision et à la radio n'ont pas pu contrebalancer les manifestations hostiles organisées par certaines associations de motocyclistes* » !

L'estimation de la pratique réelle d'allumage montre, ensuite, que « *le taux d'utilisation moyen [...] s'est élevé à environ 30%. [...] Depuis avril, la pratique est devenue négligeable* ».

Enfin, l'évaluation de l'impact sur l'accidentalité ne donne aucun résultat. En effet, « *du fait de cette faible pratique, il n'a pas été possible dans l'immédiat de démontrer une baisse de l'accidentalité résultant de l'allumage des feux* ».

Les Français n'ont pas adhéré à une recommandation jugée inutile. De nombreuses associations (motards, cyclistes, consommateurs, écologistes) se sont mobilisées contre cette mesure – la FFMC a ainsi réuni plus de 800 manifestants à Montpellier. Les automobilistes ont persisté à user de bon sens, en réservant l'allumage des codes à des « *moments [qui] ne semblent pas souffrir de contestation [...] à savoir par temps couvert ou au moins par temps de pluie, à l'aube et au crépuscule.* »

Tout ceci n'empêche pas le CNSR de conclure que, « *l'expérience (...) ne peut remettre en cause l'efficacité de la mesure* » (sic) !

Pour la FFMC, l'insistance du CNSR à promouvoir les feux de jour ne peut servir que les intérêts des constructeurs automobiles. Ceux-ci militent pour une harmonisation internationale des réglementations, et non pour l'intérêt des usagers. La sécurité routière fait alors peu de cas de la sécurité des citoyens et du principe de partage de la route que

<sup>1</sup> Conseil National de la Sécurité Routière

<sup>2</sup> Le CNSR compte [45 membres](#), représentants d'associations, entreprises ou institutions publiques.

nous défendons.

De véritables solutions aux problèmes de visibilité et de protection des plus fragiles existent pourtant, qui respectent les besoins de tous : allumage automatique des feux de croisement en fonction de la luminosité, sensibilisation à l'importance d'une bonne vue sur la conduite, ou contrôle de la vision des conducteurs.

La FFMC demande au ministre des Transports, Dominique Perben, de prendre position contre les feux diurnes, dédiés ou non, et de promouvoir ces solutions alternatives garantissant la sécurité de tous.

Contact presse : Emmanuelle PERRIN – 06 64 42 25 89  
ou Nicolas GARAND – 06 65 14 04 36

---

Le rapport du comité des experts du CNSR :

[http://www.securiteroutiere.gouv.fr/IMG/pdf/BILAN\\_EVALUATION\\_FDJ.pdf](http://www.securiteroutiere.gouv.fr/IMG/pdf/BILAN_EVALUATION_FDJ.pdf)

Son analyse par la FFMC :

[http://www.ffmc.asso.fr/article.php3?id\\_article=690](http://www.ffmc.asso.fr/article.php3?id_article=690)